

ORDONNANCE N° 76-62 du 19 novembre 1976

portant ratification des Accords de Coopération Algéro-Béninoise signés à ALGER le 15 Avril 1976

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU les Accords de Coopération signés entre le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire et le Gouvernement de la République Populaire du Bénin le 15 Avril 1976 à ALGER ;
SUR Proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 Novembre 1976,

ORDONNE :

Article 1er.— Sont ratifiés les Accords de Coopération signés à ALGER le 15 Avril 1976 entre le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire et le Gouvernement de la République Populaire du Bénin dont les textes figurent en annexe.

Article 2.— La présente Ordonnance sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 19 novembre 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération

Michel ALLADAYE

Le Ministre du Commerce et du Tourisme

André ATCHADE

Le Ministre des Transports

Léopold AHUEYA

Le Ministre des Enseignements
Technique et Supérieur

Augustin HONVOH

Le Ministre de la Jeunesse, de la
Culture Populaire et des Sports

François KOUYAMI

Le Ministre des Finances

Isidore AMOUSSOU

Le Ministre de l'Industrie et
de l'Artisanat

Barthélémy CHOUENS

Le Ministre de l'Equipement

Richard RODRIGUEZ

Le Ministre de l'Enseignement du
Premier Degré

Vincent GUEZODJE

Le Ministre de la Justice, de la
Législation et des Affaires Sociales

Moriba DJIBRIL